



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 3

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

L'an deux mille dix-neuf et le 14 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 8 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M JOËL FEULLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE DA PONTE, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON,

Etaient absents ayant donné procuration : MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON LABRIC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT),

☎ 05.62.79.86.16

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, MME MICHELE CHAVE

DÉLIBÉRATION 2019/08

Objet : Demande de participation financière de l'Association Familiale Cantonale (AFC) dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental pour la création d'une Résidence Autonomie

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que l'AFC s'est positionnée pour répondre à un appel à projet de Conseil Départemental 31 pour la création de places en résidence autonomie, sur la Commune de L'Union.

Les résidences autonomie (ancien foyers-logements) sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs, souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services. Elles sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif. Le coût du logement y est modéré, les tarifs étant encadrés par le Conseil Départemental.

L'implantation d'une telle structure sur notre commune viendrait enrichir l'offre de logements proposés aux séniors qui souhaitent quitter leur domicile, tout en conservant une certaine autonomie, et serait complémentaire aux offres proposées dans le cadre de la résidence autonomie.

La Mairie de L'Union soutient ce projet porté par l'AFC, auquel sont également associés le promoteur immobilier Linkcity et le bailleur social SA Les Chalets.

Le projet pour la Commune de L'Union prévoit la création de 80 places.

Envoyé en préfecture le 18/03/2019

Reçu en préfecture le 18/03/2019

Affiché le **18 MARS 2019**

ID : 031-213105612-20190318-2019_08-DE



Au vu des délais impartis pour répondre à cet appel à projet, (3 mois), et de l'importance du dossier à constituer pour produire une réponse cohérente et de qualité, susceptible d'être retenue par le département, l'AFC a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien ce projet.

Le montant total de cette mission d'assistance s'élève à 14 499.60 €.

L'AFC sollicite aujourd'hui le CCAS pour participer à hauteur de 25% au montant de ses frais, les 75% restants étant répartis entre l'AFC, Linkcity et Les Chalets.

Au vu de ces éléments, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le versement de la somme de 3 624 € à l'AFC pour participer aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés dans le cadre de l'appel à projets pour la création de places en résidence autonomie.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

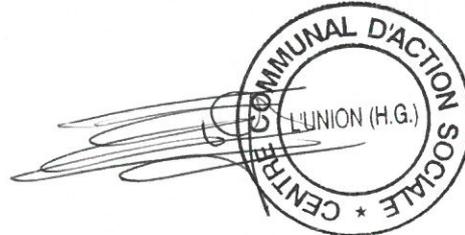
Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver la proposition de Madame La Vice-Présidente pour le versement de la somme de 3 624 € à l'AFC pour participer aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés dans le cadre de l'appel à projets pour la création de places en résidence autonomie

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,**



- Transmis le **18 MARS 2019**
- Affiché le **18 MARS 2019**